

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR  
DIÉTÉTIQUE  
SESSION 2008  
ÉCONOMIE – GESTION  
ELEMENTS de CORRIGÉ**

Ce dossier présente des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs.  
Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats.  
Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.  
Ce document ne constitue donc pas un modèle.

Selon l'arrêté du 24 juillet 1997, relatif à la notation aux BTS, la note est exprimée de zéro à vingt, en points entiers ou en demi-points.

**PREMIÈRE PARTIE 7 points**

**1. Type de contrat de travail : (1 pt)**

Contrat à durée déterminée

NB : Accepter toute réponse exacte au regard de l'évolution du droit du travail.

**2. Mentions obligatoires spécifiques au CDD : (2 pts)**

Motif de recours, durée du contrat (date du terme ou durée minimale), désignation de l'emploi occupé (ici, le nom et la qualification du salarié remplacé).

**3. Cas de recours : (3 pts)**

Remplacement d'un salarié absent

Accroissement temporaire d'activité

Travaux urgents de sécurité

Travaux temporaires par nature (emplois saisonniers, contrats conclus dans le cadre de la politique générale de l'emploi).

**4. Formalité administrative liée à l'embauche : (1 pt)**

Adresser à l'URSSAF une déclaration unique d'embauche

**DEUXIEME PARTIE 15 points**

**1. Analyse de la documentation, les critères de choix (3 pts)**

Température (froid positif ou négatif)

Capacité

Encombrement

Grilles réglables ou plateaux tournants

Prix

Esthétisme (coloris, forme)

Consommation énergétique

**2. Coût d'acquisition du matériel (1 pt)**

$1435 / 1.196 = 1200 \text{ €}$

**3. Tableau d'amortissement linéaire (2,5 pts)**

**Matériel HT : 1 200 €** (ne pas sanctionner 1 435 €)

**Date de mise en service : 01/10/2008**      **durée 4 ans**

année	valeur brute	annuité	Amort. cum	VNC
1	1200	75	75	1125
2	1200	300	375	825
3	1200	300	675	525
4	1200	300	975	225
5	1200	225	1200	0

**3. (1,5 points) Justification de la seconde ligne du tableau d'amortissement d'emprunt:**

Capital restant dû :  $1\ 000 - 232 = 768$

Intérêts :  $768 \times 5\% = 38,40$

Amortissement du capital :  $282 - 38,40 = 243,60$

**4. (2 points)**

**amortissement comptable** = dépréciation d'un actif au cours d'une période, consommation d'avantages économiques futurs

**amortissement de l'emprunt** = remboursement de l'emprunt

**5. (5 points)**

crédit bail (accepter location),

-avantages = pas d'immobilisation de fonds, renouvellement fréquent qui permet de suivre le progrès technique, déductibilité du loyer (mais DAP et intérêts déductibles en cas d'achat avec emprunt)

-inconvenients = coût, rigidités liées au contrat (impossibilité de vendre le bien, on peut devenir client captif du fournisseur)

<b>TROISIÈME PARTIE 18 points</b>
-----------------------------------

**A – RENTABILITÉ : 7 points /40**

**1. Charges fixes par séance**

Coût horaire diététicien :  $((1650 \times 1,38) / 152) = 15\ €$  (2 pts)

Charges fixes par séance :  $15 \times 4 + 120 = 180\ €$  (1 pt)

**2. Nombre de participants minimum pour couvrir les Charges fixes : 4 (1 pt)**

**3. Seuil de rentabilité (2 pts)**

$50 * x = 15 * x + 180 \rightarrow x = 5.14$  seuil de rentabilité est atteint pour un effectif minimum de 6 personnes.

**4. Effectif permettant de dégager marge de 20% du CA (1 pt)**

$50 * x = 15 * x + 180 + (50 * x) * 0.20 \rightarrow x = 7.2$  soit un effectif de 8 personnes.

**B – MERCATIQUE - 11 points**

**1. (2 points)**

**Définition du terme "segmentation" (1 point) :** stratégie commerciale qui consiste à découper la clientèle ou le marché ou les produits en fonction d'une catégorie homogène de consommateurs. **Intérêt (1 point) :** adapter les produits aux clients

**2. motivations du client diététique et gastronomie : (2 pts)**

santé, esthétisme, hédonisme, bien-être....

**3. (7 points)**

- indication de critères généraux à retenir pour l'évaluation : lisibilité, attractivité, cohérence, crédibilité. Avec les éléments suivants : utilisation de l'espace, taille des caractères, ne pas exiger de couleurs, message d'accroche, axe (en lien avec la réponse à la question 2), concision, slogan (ou promesse).

- Eléments à exiger : Nom de l'activité avec repas dégustation compris, sa durée, date, horaire, lieu, animateur, modalités d'inscription, possibilité d'annulation si nombre insuffisant